

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF

AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES FINANCES, LES SERVICES ADMINISTRATIFS ET LE CAPITAL HUMAIN ET DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION SUR LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE MONTRÉAL, EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

Mise en contexte

La commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain et la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration ont procédé le 9 juin 2010 à l'étude publique sur le rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. La commission d'agglomération a adopté ses recommandations le 16 juin 2010 et la commission municipale a adopté ses recommandations le 22 juin 2010. Par la suite, le rapport de la commission municipale a été déposé à la séance du conseil municipal du 23 août et le rapport de la commission d'agglomération a été déposé à la séance du conseil d'agglomération du 26 août 2010 et le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 8 septembre 2010.

Commentaires d'ordre général

Les rapports des commissions font état de neuf recommandations, identiques pour chacun d'eux, s'adressant d'une part, aux services administratifs et d'autre part, au Bureau du vérificateur général (voir annexe). Le comité exécutif a pris bonne note des recommandations formulées par les commissions et a répondu aux deux recommandations s'adressant aux services administratifs (R-7 et R-8). Quant aux sept autres recommandations s'adressant directement au Bureau du vérificateur général, une réponse sera produite par ce Bureau et déposée directement aux conseils municipal et d'agglomération.

Vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information

CONSIDÉRANT que le suivi des recommandations par les différentes unités d'affaires s'effectue actuellement à plus de 80% ;

R-7

Que les différentes unités d'affaires prennent acte de l'ensemble des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général et qu'elles les mettent en application dans les meilleurs délais.

Réponse à R-7

Le comité exécutif informe les membres des commissions que les unités d'affaires de la ville travaillent déjà à la mise en œuvre des recommandations du Bureau du vérificateur général dans leur secteur respectif.

Comme il le fait à chaque année, le directeur général de la ville déposera au printemps 2011 aux conseils municipal et d'agglomération un rapport de suivi de ces recommandations, faisant état des recommandations déjà mises en application et de celles en voie de l'être. Ce rapport contiendra également un sommaire des recommandations formulées par le vérificateur général pour les exercices antérieurs.

ATTENDU que la reddition de comptes est un élément essentiel à la bonne gouvernance, tel que soulevé dans le Rapport du vérificateur général 2009 ;

R-8

Que la Direction générale mette sur pied un comité de vigie qui assurera le suivi des différentes étapes de réalisation du Projet d'impartition des services de télécommunications.

Réponse à R-8

Le comité exécutif mentionne que les mécanismes de suivi de ce projet ont été mis en place. À l'automne 2009, la Direction générale a tenu trois rencontres avec les diverses parties prenantes de la Ville afin de corriger les lacunes identifiées dans les premiers mois de la mise en œuvre du projet et convenir de la reddition de compte à faire. Depuis ce temps, un comité directeur de projet composé du directeur du Service des technologies de l'information, du vice-président de TELUS et des principaux responsables du projet de part et d'autres se réunit de façon régulière afin de suivre le déroulement du projet. À ce jour, près de 40 rencontres ont été tenues.

À la même période, il a été convenu de mettre en place un mécanisme formel de résolution des enjeux entre la Ville et son fournisseur. Le Comité de résolutions des enjeux a débuté ses travaux en novembre 2009 et une liste de 20 enjeux lui a été soumise.

Le directeur général reçoit sur une base régulière un état de situation du déroulement du projet et le Comité exécutif en est également informé.

Avec la mise en place du cadre de gestion des projets et programmes, il est prévu que le projet d'impartition des télécommunications s'intègre à la reddition de compte des grands projets.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain et de la commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration pour la qualité des rapports produits et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

ANNEXE

Recommandations formulées par les commissions.

Situation du Bureau du vérificateur

R-1

Que le Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal entreprenne les démarches en vue de devenir un maître de stage reconnu par l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ).

R-2

Que le Bureau du vérificateur général travaille en étroite collaboration avec le Service du capital humain afin d'embaucher du personnel ayant l'expérience et la compétence requises.

R-3

Que le Bureau du vérificateur général continue de partager la tâche de vérification financière à parts égales avec les ressources externes, et ce afin de permettre aux ressources internes de réaliser les mandats de vérification de conformité et les missions de vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information; le tout visant à assurer l'efficacité, l'efficience et les économies des opérations des unités d'affaires de la Ville.

Reddition de comptes de la ligne éthique

R-4

Que le Bureau du vérificateur général informe les membres des conseils municipal et d'agglomération quant à l'évolution du budget supplémentaire de 325 000\$ qui vient de lui être accordé par le conseil municipal afin de couvrir les frais de gestion de la ligne éthique.

Vérification financière

ATTENDU la nécessité de mettre en place des mesures préventives visant ainsi à assurer le meilleur contrôle possible, et ce au bénéfice de l'ensemble des citoyens, de leurs élus ainsi que des fonctionnaires de la Ville ;

R-5

Que le Bureau du vérificateur général présente à la Commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain un plan d'action détaillé en matière de gestion du risque.

R-6

Que le Bureau du vérificateur général poursuive son travail auprès des vérificateurs internes et des différents comités de vérification des instances de la Ville, de l'agglomération et des sociétés paramunicipales qui en sont dotées, dont la STM.

Vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information

CONSIDÉRANT que le suivi des recommandations par les différentes unités d'affaires s'effectue actuellement à plus de 80% ;

R-7

Que les différentes unités d'affaires prennent acte de l'ensemble des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général et qu'elles les mettent en application dans les meilleurs délais.

ATTENDU que la reddition de comptes est un élément essentiel à la bonne gouvernance, tel que soulevé dans le Rapport du vérificateur général 2009 ;

R-8

Que la Direction générale mette sur pied un comité de vigie qui assurera le suivi des différentes étapes de réalisation du Projet d'impartition des services de télécommunications.

R-9

Que le Bureau du vérificateur général dépose un plan de travail et un plan d'effectif au comité de vérification pour approbation et suivi régulier.